



Décision n° CODEP-CAE-2020-023707 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 3 avril 2020 autorisant Électricité de France (EDF) à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées du réacteur n°3 de la centrale nucléaire de Paluel (INB n°114)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 593-15 et R. 593-55 à R. 593-58;

Vu le décret du 5 avril 1981 autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Paluel dans le département de la Seine-Maritime ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier D53102020127 du 26 mars 2020 ;

Considérant que, par courrier du 26 mars 2020 susvisé, Électricité de France a déposé une demande d’autorisation de modification des modalités d’exploitation du réacteur n°3 de la centrale nucléaire de Paluel afin d’effectuer le remplacement d’une soupape du circuit de refroidissement intermédiaire entraînant l’indisponibilité des deux voies de refroidissement de la piscine de désactivation; que cette modification constitue une modification notable de ses installations relevant du régime d’autorisation par l’Autorité de sûreté nucléaire régi par l’article R. 593-56 du Code de l’Environnement,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisée à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 114 dans les conditions prévues par sa demande du 26 mars 2020 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Caen, le 3 avril 2020.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
Le chef de division**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by three distinct, sharp peaks of varying heights, resembling a stylized 'M' or a series of connected loops.

Adrien MANCHON